



Arrêté 2025.02_02

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

ARRÊTÉ DU MAIRE

Clôture de la régie de recette du Centre Municipal de Santé de Valdallière

Le Maire de Valdallière,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu la délibération n°2024-0923-09 du conseil municipal en date du 23 septembre 2024, actant du transfert du Centre Municipal de Santé de Valdallière à l'Intercom de la Vire au Noireau ;

Vu la délibération n°2020-030633 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le solde de la régie est de zéro euro ;

Considérant qu'il convient, dès lors, de clôturer la régie de recette du centre municipal de santé de Valdallière à la date du 28 février 2025 ;

Arrête

Article 1^{er}:

La régie de recette du Centre municipal de santé de Valdallière est clôturée à la date du 28 février 2025.

Ampliation sera transmise à Monsieur le Comptable public assignataire.



Fait à Valdallière, le 13 mars 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20250313-AR2025-02-02-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2025

Publication : 18/03/2025

Le Maire,
Frédéric BROGANIART